



Carmausin
Ségala

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	34	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	35

Titulaires présents : 34

ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile (pouvoir de ORRIT Didier), **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc (pouvoir de MERCIER Roland), **ICHARD** Xavier (pouvoir de HAMON Christian), **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALLET** Thierry, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamilia), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de MANUEL Christian), **SENGES** Jean-Marc, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de BORDOLL Christian), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia).

Titulaires excusés : 21

BARBE Christian, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamilia (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir à SOULIE Jérôme), **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à TOUZANI Rachid), **CLERGUE** Jean-Claude, **HAMON** Christian (pouvoir à ICHARD Xavier), **MALATERRE** Guy, **MANUEL** Christian (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland (pouvoir à ESCOUTES Jean-Marc), **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier (pouvoir à AUZIECH Cécile), **PENA** Sylviane, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SELAM** Fatima, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 10/10/2024-2.1 APPROBATION DU RPQS 2023 EAU POTABLE DU SMAEP DU GAILLACOIS

Le SMAEP du Gaillacois a approuvé le RPQS 2023 Eau Potable lors de sa séance du 19/09/24.

La 3CS étant membre de ce syndicat, il appartient au conseil de délibérer sur ce RPQS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le RPQS 2023 Eau Potable du SMAEP du Gaillacois.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel
Sur le Prix et la Qualité du Service
Public de l'eau potable

Exercice 2023

SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS



Table des matières

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 17/10/2024
ID : 081-200040905-20241010-101024_2_1-DE
S²LO
3
PQS-DE

1.	Caractérisation technique du service public de l'eau.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés.....	4
1.4.	Eaux brutes.....	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	4
1.5.2.	Production.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarifcation de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarifcation.....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3.	Recettes d'exploitation.....	9
2.4.	Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat.....	9
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2023 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

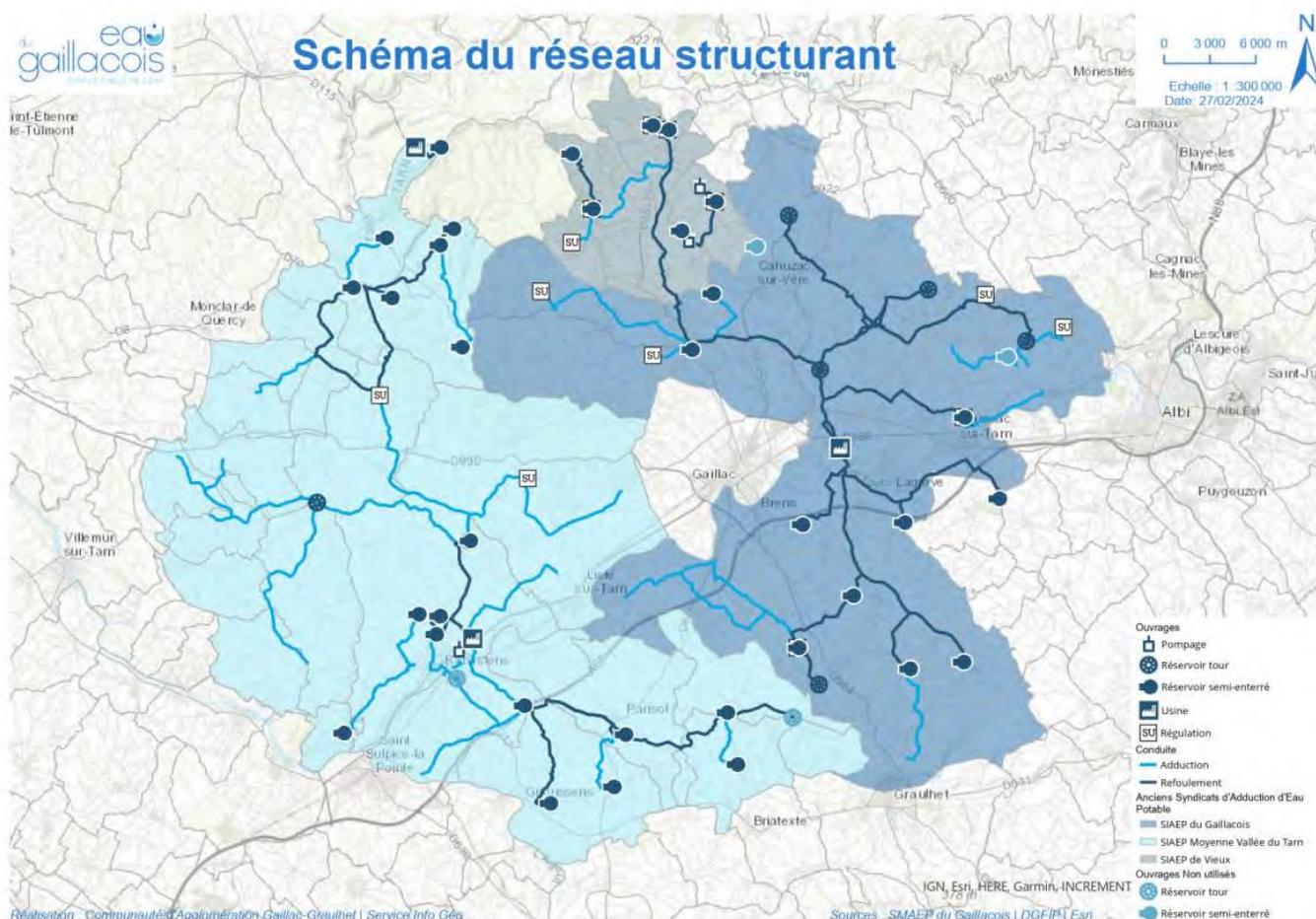
1. Caractérisation technique du service

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé depuis 2019 dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes. Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2025 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2026.

1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes et communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Fayssac, Gaillac, Graulhet, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgraïsses, Montans, Montels, Rivières, Sénouillac et Técou ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ; **Communes de Amarens, Donnazac, Frousseilles et Noailles**.
- **Secteur de Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Campagnac, Itzac, Le Verdier, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou et Vieux.



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2023, près de 50 208 habitants pour **26 212 abonnés** (12 831 sur Rabastens, 12 602 sur Rivières et 779 sur Vieux).

1.4. Eaux brutes

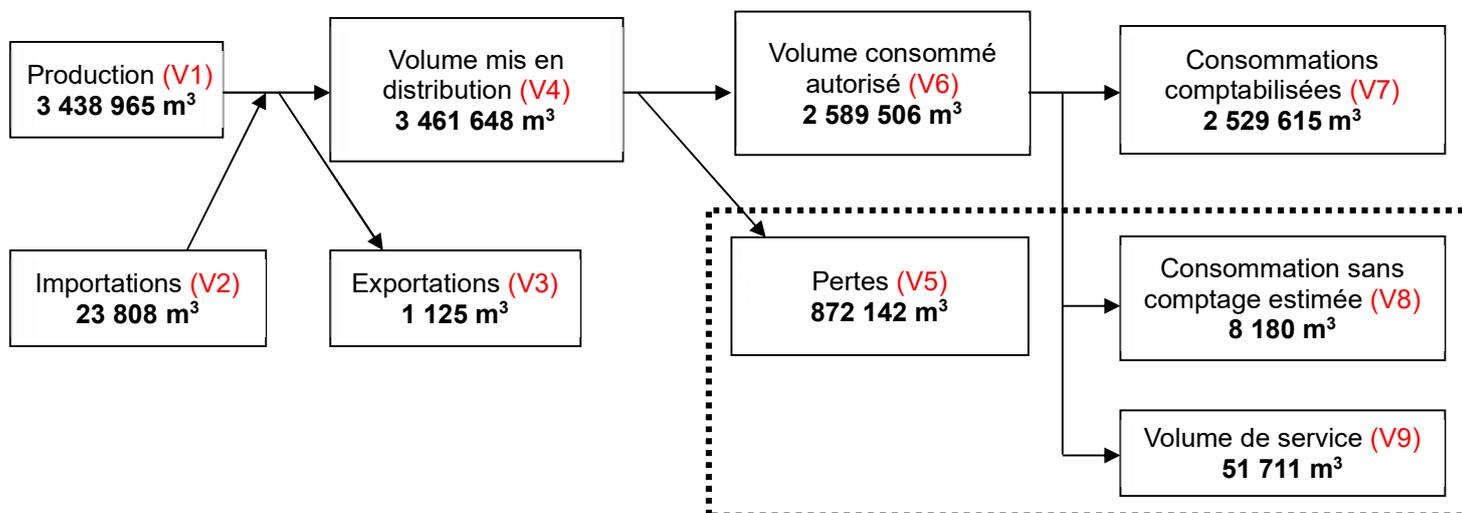
Le service public d'eau potable a prélevé **3 611 100 m³** pour l'exercice 2023 (4 084 449 pour l'exercice 2022). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m ³ /H	6 239	4 142	- 33.61 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m ³ /H	2 052 328	1 791 180	- 12.72%
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m ³ /H	1 885 314	1 721 070	- 6.22%
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m ³ /H	90 025	58 596	- 34.91 %
Puits de Sesquièrre à Vieux	Nappe souterraine	9 m ³ /H	30 523	19 002	- 37.75 %
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m ³ /H	20 020	17 110	- 14.54 %
Total		1 654 m ³ /H	4 084 449	3 611 100	- 11.59 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **2.74 %** (3.59% en 2022).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



Production (V1) : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages puits de Sesquièrre et du Moulin d'Alos

Importations (V2) : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Exportations (V3) : Vente d'eau à la Mairie de Penne

Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3

Pertes (V5) : V4 - V6

Volume consommé autorisé (V6) : V7 + V8 + V9

Consommations comptabilisées (V7) : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

Consommation sans comptage estimée (V8) : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

Volume de service (V9) : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage des Abriols à Larroque	5 455	3 540	- 35.11 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	2 022 898	1 771 211	- 12.44 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 705 229	1 569 506	-7.96%	80
Forage de Guirbonde à Itzac	90 025	58 596	- 34.91 %	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	30 523	19 002	- 37.75 %	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	20 020	17 110	- 14.54 %	80
Total volume produit (V1)	3 874 150	3 438 965	- 11.23%	80

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	804	740	- 7.96 %	80
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	1 080	716	- 33.70 %	80
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	20 301	22 352	+10.10 %	80
Total volume importé (V2)	22 185	23 808	+ 7.32 %	80

Ces volumes restent négligeables par rapport au total des volumes distribués.

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 338 596	1 234 008	- 7.81%
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières	1 253 219	1 223 659	- 2.39%
Total vendu aux abonnés du secteur de Vieux	72 865	71 948	- 1.26%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 664 680	2 529 615	- 5.33%
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	813	1 125	+ 38.38%
Total vendu à d'autres services (V3)	813	1 125	+ 38.38%

Pour le secteur de Rivières, afin de rester sur une année de consommation (et non une année et demie), seule la relève d'avril 2022 a été intégrée dans le présent rapport.

1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	7 220	0%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières	1 400	600	- 57.14%
Consommation sans comptage Secteur de Vieux	5 110	360	- 92.95%
Volume consommation sans comptage (V8)	13 730	8 180	- 40.42%
Volume de service Secteur de Rabastens	14 610	26 435	+ 80.94%
Volume de service Secteur de Rivières	9 000	9 100	+ 1.11%
Volume de service Secteur de Vieux	30 959	16 176	- 47.75%
Volume de service (V9)	54 569	51 711	- 5.24%

1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 360 426	1 267 663	- 6.82%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières	1 263 619	1 233 359	- 2.39%
Volume consommé autorisé Secteur de Vieux	108 934	88 484	- 18.77%
Volume consommé autorisé (V6)	2 732 979	2 589 506	- 5.25%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 036 kilomètres** (1 020 km sur Rabastens, 914 km sur Rivières, 102 km sur Vieux).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.53 €/m ³	1.95 €/m ³	+ 27.45 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m ³	0.33 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	2.05 €/m ³	2.00 €/m ³	- 2.44 %
(tranches en m ³ /an)	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	2.38 €/m ³	2.25 €/m ³	- 5.46 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m ³	0.33 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	85.80 €/an	66.35 €/an	- 22.67 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.6934 €/m ³	2.10 €/m ³	+ 24.01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Redevance pour prélèvement	0.2426 €/m ³	0.00 €/m ³	-100.00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m ³	0.33 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Dans la délibération du 14 décembre 2021, le Président a présenté l'objectif de convergence tarifaire avant le terme du mandat. Cette convergence a été conjuguée à l'augmentation du coût de l'énergie, au maintien de la capacité de financement des investissements et des obligations réglementaires (comme les amortissements) nécessaires à la bonne marche et à la pérennité des activités du Syndicat. Concernant le secteur de Rabastens, une augmentation du prix de l'eau a été réalisée tous les 6 mois afin d'atteindre une harmonisation sur les trois secteurs en octobre 2023. Il n'y a depuis qu'une seule tranche, la consommation est facturée au prix unique de 2,20 €HT/m³.

2.2. Facture d'eau type

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024



ID : 081-200040905-20241010-101024_2_1-DEPQS-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation l'INSEE (120 m³/an) sont :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	183.60 €	234.00 €	+ 27.45 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	249.95 €	300.35 €	+ 20.16 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	15.93 €	18.70 €	+ 17.39 %
Total des taxes et redevances		55.53 €	58.30 €	+ 4.99 %
Total Facture de 120 m³		305.48 €	358.83 €	+ 17.46 %
Prix TTC au m³		2.55 €/m³	2.99 €/m³	+ 17.25 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	164.00 €	160.00 €	- 2.44 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	95.20 €	90.00 €	- 5.46 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	325.55 €	316.35 €	- 2.83 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	20.08 €	19.58 €	- 2.49 %
Total des taxes et redevances		59.68 €	59.18 €	- 0.84 %
Total Facture de 120 m³		385.23 €	375.53 €	- 2.52 %
Prix TTC au m³		3.21 €/m³	3.13 €/m³	- 2.50 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	85.80 €	66.35 €	- 22.67 %
Part proportionnelle	Tranche unique	203.20 €	252.00 €	+ 24.01 %
Part proportionnelle	Redevance pour prélèvement	29.11 €	0 €	- 100 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	318.11 €	318.35 €	+ 0.08 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.67 €	19.69 €	+ 0.10 %
Total des taxes et redevances		59.27 €	59.29 €	0 %
Total Facture de 120 m³		377.38 €	377.38 €	+ 0.07 %
Prix TTC au m³		3.14 €/m³	3.14 €/m³	0 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.

2.3. Recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024



ID : 081-200040905-20241010-101024_2_1-DEPQS-DE

Recettes de la collectivité :

Type de recette Secteur de Rabastens	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 013 252 €	3 367 792 €	+ 11.77 %
<i>dont abonnements</i>	829 674 €	853 747 €	+ 2.90 %
Recette de vente d'eau en gros	0 €	6 616 €	0 %
Total recettes de vente d'eau	3 013 252 €	3 374 408 €	+ 11.99 %
Recettes liées aux travaux	239 860 €	273 695 €	+ 14.11 %
Total des recettes	3 253 112 €	3 648 103 €	+ 12.14 %

Type de recette Secteur de Rivières	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 538 741 €	3 443 604 €	- 2.69 %
<i>dont abonnements</i>	839 392 €	849 886 €	+ 1.25 %
Recettes vente d'eau non domestiques	1 028 €	0 €	- 100.00 %
Total recettes de vente d'eau	3 539 769 €	3 443 604 €	- 2.69%
Recettes liées aux travaux*	183 392 €	179 613 €	- 2.06 %
Total des recettes	3 723 161 €	3 623 217 €	- 2.68 %

Type de recette Secteur de Vieux	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	203 691 €	210 294 €	+ 3.24 %
<i>dont abonnements</i>	55 735 €	55 266 €	- 0.84 %
Total recettes de vente d'eau	203 691 €	210 294 €	+ 3.24 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2023 : **7 028 306 €** (6 756 712 € sur l'exercice 2022).

2.4. Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat

Prix de l'abonnement annuel	Nombre d'abonné	Recette 2023 €	Prix Moyen annuel
Secteur de Rabastens	12 751	853 747 €	66.9553€
Secteur de Rivières	12 602	849 886 €	67.4406 €
Secteur de Vieux	779	55 266 €	70.9448 €
Total Syndicat du Gaillacois	26 132	1 758 899 €	67,31€

Prix du mètre cube consommé	Volume vendu en m ³	Recette 2023 €	Prix Moyen du m ³
Secteur de Rabastens	1 206 076	2 520 661 €	2.0900 €
Secteur de Rivières	1 216 695	2 593 718 €	2.1318 €
Secteur de Vieux	71 948	155 028 €	2.1547 €
Total Syndicat du Gaillacois	2 494 719	5 269 407 €	2.1122€

Le prix moyen de l'abonnement annuel sur l'ensemble du syndicat est de **67.10 €HT/an**

Le prix moyen du volume d'eau consommé sur l'ensemble du syndicat est de **2.11 €HT/m³**

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m³ comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €HT/m³) est de **3,16 €TTC/m³**.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses sur l'eau produite et distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité	Taux de conformité par rapport aux limites de qualité
Secteur de Rabastens				
Microbiologie (P101.1)	63	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	63	4	0	100 %
Secteur de Rivières				
Microbiologie (P101.1)	59	1	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	59	4	0	100 %
Secteur de Vieux				
Microbiologie (P101.1)	17	0	1	94.12 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	18	1	0	100 %
Ensemble du service				
Microbiologie (P101.1)	133	1	1	99.25 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	134	9	0	100 %

La non-conformité par rapport aux limites de qualité concerne un prélèvement effectué le 01/08 au robinet du cimetière du Verdier dans lequel aurait été dénombré 1 entérocoque. Cette présence d'entérocoque n'a été confirmée ni par nos auto-contrôles réalisés avant purge et désinfection du réseau, ni par la contre analyse diligentée par l'ARS le 10/08/2023.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A	15 au maximum		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
TOTAL PARTIE B	30 au maximum		25
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL PARTIE C	75 au maximum		60
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 au maximum		100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation (ILC) est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau aux exigences du décret du 27 janvier 2012. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{V6 / \text{Linéaire de réseau}}{365} =$$

Secteur de Rabastens	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	69.36 %	73.32 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3.79	3.40

Secteur de Rivières	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	72.27 %	77.02 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3.83	3.70

Secteur de Vieux	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	66.49 %	75.41 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	1.96	2.39

Ensemble du syndicat	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	70.16 %	74.81 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3.70	3.48

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas comptés lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.25** m³/j/km (1,66 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1.17** m³/j/km (1,57 en 2022).

En milieu rural (Densité < 25 abonnés/km) en utilisant le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le rendement est considéré comme bon lorsque l'indicateur linéaire de perte est inférieur à 1,5 m³/km/j, acceptable lorsqu'il est compris entre 1.5 et 2.5 m³/km/j, médiocre lorsqu'il supérieur à 2.5 m³/km/j. Ce bon chiffre est le résultat d'une vigilance accrue de l'ensemble des agents du syndicat.

3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2022	Exercice 2023
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	1.77	1.81
	Secteur de Rivières	5.63	5.86
	Secteur de Vieux	0	5.10
	Ensemble du Syndicat	7.40	15.07
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.24 %	0.27 %
	Secteur de Rivières	0.50 %	0.53 %
	Secteur de Vieux	0.75 %	1.55 %
	Ensemble du Syndicat	0.38 %	0.45 %

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.45 %** (0.38 % en 2022).

Sur l'année 2023, dans le cadre des travaux d'interconnexion du secteur de Vieux sur la ressource de Rivières 11 kilomètres de tuyaux en polyéthylène haute densité (PEHD) ont été posés entre le réservoir de la Pierre Plantée, situé en limite de Gaillac, Broze et Castelnau de Montmiral, et le centre d'Itzac, plus 1,3 kilomètres pour aller vers Vieux. Ces nouvelles canalisations ont permis d'abandonner 5,1 kilomètres d'anciennes conduites, comptés en renouvellement du réseau. Ce projet explique le montant important des investissements réalisés sur le secteur de Vieux indiqué en page 15.



3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2022	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage des Abriols à Larroque	5 455	80	3 540	80
Rivière Tarn à Rabastens	2 022 898	80	1 771 211	80
Rivière Tarn à Rivières	1 705 229	50	1 569 506	80
Forage de Guirbonde à Itzac	90 025	80	58 596	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	30 523	80	19 002	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	20 020	80	17 110	80
Total volume produit (V1)	3 874 150	66,80	3 438 965	80

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** (66.80 % en 2022).

4. Financement des investiss

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire un remplacement des branchements en plomb par du PEHD et laiton.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	16	14
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.13 %	0.11 %

Branchements Secteur de Rivières	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Branchements Secteur de Vieux	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2023 est de **0.05 %** (0.06 % en 2022).

4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	572 750 €	1 020 850 €
Montants des subventions en €	1 353 €	40 278 €

Secteur de Rivières	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 235 272 €	2 171 510 €
Montants des subventions en €	162 897 €	1 179 294 €

Secteur de Vieux	Exercice 2022	Exercice 2023 *
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	121 139 €	2 129 373 €
Montants des subventions en €	0 €	675 000 €

* Réalisation de près de 80% des travaux de pose de canalisation d'interconnexion du secteur de Vieux sur la ressource de Rivières décrits en page 13. Sur l'année 2023, seulement 675 000 € ont été versés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les 1 354 800 € d'aides prévues.

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Trois Secteurs		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		37 245 938 €	35 424 408 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 781 981 €	1 866 298 €
	En intérêts	943 888 €	1 021 477 €

L'encours de la dette du syndicat au 31-12-2023 est de **35 424 408 €** (37 245 938 € au 31-12-2022).

4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2022	Exercice 2023
Trois secteurs	2 175 590.01 €	2 209 178.34 €

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **2 209 178.34 €** (2 175 590.01 € en 2022).

4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice
la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
 Reçu en préfecture le 17/10/2024
 Publié le 17/10/2024
 ID : 081-200040905-20241010-101024_2_1-DEPQS-DE



Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2023	Subventions accordées
Rabastens	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	6 870 €	
	Réhabilitation de réservoirs (Saint-Jean)	511 060 €	
	Equipement usine de traitement de Foncoussière	17 296 €	
	Interco. réseau de Saint-Sulpice (études)	38 389 €	
	Achat de compteurs	37 686 €	
	Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	76 652 €	
	Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	11 308 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	62 453 €	
	Renouvellement, renforcement et extension réseau Lisle-sur-Tarn, Salvagnac, Rabastens, Grazac, Mézens	253 087 €	40 278 €
	Renouv. fibro DN200 Pet en Fabre (études)	6 049 €	
Rivières	Acquisition de terrain	4 000€	
	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Bernac, Labastide de Lévis, Cestayrols, Marssac sur Tarn, Labessière Candeil	228 894€	16 747€
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	9 951€	
	Matériel et logiciels informatiques	10 998€	
	Acquisition de matériel d'exploitation et véhicules	82 017€	
	Réhabilitation de réservoirs, clôtures	21 992€	
	Usine de Traitement de Rivières	70 226€	
	Réaménagement site de Lieurac, remplacement toiture local pompage, périmètres de protection	41 953€	
	Achat de compteurs abonnés équipés de radio	17 470€	
	Renforcement refoulement nord-est	1 684 009€	1 162 547€
Vieux	Travaux sur conduites eau potable	7 190 €	
	Pompes - matériel divers (La Dugarié)	37 463 €	
	Interconnexion au réseau du secteur de Rivières	2 084 720 €	675 000 €
TOTAL		5 321 733 €	1 894 572 €

5. Actions de solidarité et de co-décentralisée dans le domaine

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024

ID : 081-200040905-20241010-101024_2_1-DEPQS-DE



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances	Trois Secteurs	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant des abandons de créances		74 050.63 €	44 199.35 €
Dont Part collectivité		65 573.91€	35 725.72 €
Nombre de demandes reçues		337	93

Pour l'année 2023, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m³ d'eau vendu a été de **0.0177 €/m³** (0.0278 €/m³ en 2022).

Aides accordées au titre de l'écrêtement ou dégrèvement	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombres d'aides accordées	211	197
Soit en m ³	37 056 m ³	33 091 m³

Pour rappel, les aides sont accordées suivant deux dispositifs :

- l'écrêtement qui a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution),
- le dégrèvement qui peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écrêtement.

En 2023 :

- 26 804 m³ ont été déduits de la facturation suite à 128 écrêtements,
- 6 287 m³ ont été déduits de la facturation suite à 69 dégrèvements.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024



ID : 081-200040905-20241010-101024_2_1-DEPQS-DE

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 400	50 208
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2.93	3.17
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	99.25 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70.16 %	74.81 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1.66	1.25
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1.57	1.17
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.38 %	0.45 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	66,80	80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0278 €/m ³	0.0177 €/m ³